

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 7 NOVEMBRE 2023

1. Informations de la Présidente

- dépenses énergétiques.

La présidente a fait le point sur les dépenses énergétiques 2022.

Les résultats du plan de sobriété énergétique ont dépassé les attentes de la demande de l'État (10% d'économie). Electricité : 7,6% de gain et 0,8M€ économisés, soit 295 teqCO2 économisés. La consommation a baissé mais la facture augmente avec le coût de l'électricité, ce qui continuera puisque nos marchés sont pris sur plusieurs années.

Chauffage : c'est là qu'on a fait le plus d'économies d'énergie. 21% de moins, aidé par la météo clémente (à ramener à 14% à météo « équivalente ») . Le coût du chauffage est stable (6 millions d'euros) (gaz passage de 57 à 84€). Moins 25% au niveau du CO2.

Sans les économies d'énergies réalisées, la facture UL 2022-2023 aurait été plus élevée de 2,4M€, la consommation de 19GWh de + et notre empreinte de 2000 teq de CO2 en +. La météo nous a aidé à hauteur de 30% dans ces résultats. (comme si chaque personnel de l'UL avait fait 1500km de moins dans l'année).

Les efforts sont à poursuivre en 2023-2024.

- Patrimoine

L'Établissement a sollicité un audit concernant le patrimoine immobilier. En cours. Fait pour voir si l'établissement est prêt pour une dévolution du patrimoine. La quasi-totalité des bâtiments appartiennent à l'État mais seraient transférés à l'établissement. Cette question interroge la capacité de l'établissement à gérer ça. Un des plus gros patrimoines des univ de France. Il faudra mesurer ou peser l'intérêt de cette dévolution du patrimoine. L'État a tendance à se désengager de sa fonction de propriétaire, on le voit CPER après CPER.

- Budget de l'Université

Réception hier d'un courrier du ministère annonçant de « bonnes nouvelles » : mesure Guerini (+9M de surcoût) → compensation partielle en 2023 (50%) et aussi en 2024 (50%), mais la Présidente attend le périmètre de cette compensation pour vraiment savoir où on en sera.

Frais supplémentaires engagés dans le cadre du relèvement du plan vigipirate peut faire l'objet d'un remboursement mais très réduit car seulement 5M€ pour l'ensemble des établissements.

- Ressources humaines

Myriam Duban présente le bilan genré des CRCT et CPP 2021-2024.

CRCT : augmentation des candidatures. 27% en 21-22, 50% en 23-24 (y compris CRCT maternité). Les taux d'obtention sont conformes à la répartition des genres.

CPP : 10 candidatures en 2021-2022, 3 en 2022-2023 (1 femme) et 7 en 2023-2024 (3 femmes). Il y aura un webinaire pour préciser la présentation. C'est un dispositif qui peine à attirer, à l'UL comme ailleurs, d'après Myriam Duban.

Nous rappelons notre demande d'une analyse sur la répartition suivant les grands groupes de disciplines.

[Cette analyse nous est envoyée quelques jours plus tard.]

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 26 septembre 2023

→Vote à l'unanimité

Nous lisons alors une déclaration liminaire du collectif Espoir :

« À l'occasion de la rentrée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, nous voulons attirer l'attention de la communauté universitaire sur quelques faits importants, qui méritent selon nous des réactions d'ampleur. Notre point de vue s'inscrit pleinement dans la continuité des engagements des élu·es ESPOIR, engagements que nous avons collectivement défendus lors de la campagne de 2022 puis au cours de notre première année de mandat.

Nous observons notamment que la communauté universitaire perd beaucoup trop de temps à rédiger ou évaluer des dossiers, qu'il s'agisse pour les collègues d'obtenir une juste rétribution de leur travail ou de garantir, dans leurs diverses fonctions et responsabilités, les appuis et financements nécessaires au bon fonctionnement des composantes et laboratoires. Les chartes et déclarations se multiplient en vain, en vue de rétablir des principes élémentaires, comme l'évaluation qualitative plutôt que quantitative de la recherche. Nous observons par ailleurs que les conditions d'études et de travail restent dégradées, et que nombre d'étudiant·es vivent dans la précarité. Cela vaut également pour de nombreux collègues de catégories B ou C, qu'ils ou elles soient contractuel·les ou titulaires.

Le Président de la République a récemment joué la provocation en déclarant que les formations quasi-gratuites ou non professionnalisantes ne pourraient pas continuer. L'explosion des droits d'inscription pour les étudiant·es extra-européen·nes était déjà une première atteinte grave à la dimension universaliste et émancipatrice de la formation universitaire. La suite est donc en préparation. Il s'agit là d'un changement radical de l'esprit et des objectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche. La ministre de l'ESR a ainsi donné la liste des établissements dont le fond de roulement va être ponctionné pour financer des actions en dehors du périmètre du ministère. L'idée que l'enseignement supérieur et la recherche sont adéquatement financés est loin de la réalité. Les objectifs de Lisbonne de consacrer 3 % du PIB à la recherche, avec seulement 1 % pour le secteur public, semblent irréalisables. Au gouvernement, les fossoyeurs de l'ESR poursuivent leur travail.

En cette rentrée, nous voudrions interpeller la communauté universitaire sur sa responsabilité envers la société.

Cette responsabilité incombe à nos collectifs de travail (établissement, services, composantes et laboratoires) comme à chacune et chacun d'entre nous. Notre objectif prioritaire ne peut pas être de produire des résultats de recherches transférables et monétisables par l'industrie, la finance ou les collectivités territoriales. À l'inverse, il nous faut restaurer les conditions d'une recherche et d'un enseignement sereins afin que l'université contribue pleinement à l'élaboration des connaissances et à la formation critique des jeunes générations, et ainsi placer l'enseignement supérieur au centre des défis sociétaux, écologiques et politiques posés par l'époque que nous traversons. «

Vianney Camus, au nom de FEDELOR, fait alors la lecture d'une déclaration portant sur les difficultés des étudiant.es en IFSI (inscriptions tardives et pb d'accès aux cours, au CROUS... pb particulièrement fort dans les sites délocalisés).

Nicolas OGET : concernant les inscriptions, on a un problème structurel et conjoncturel : pour faire l'inscription, les IFSI doivent transmettre des listes et données des étudiant.es. on attend longtemps ces listes. Puis ce département doit absorber ces listes. Pb conjoncturel : collègue qui s'en chargeait est partie, donc du retard. La direction de l'UL avait demandé à accéder aux info Parcoursup pour anticiper et cela a été refusé. Voir avec les IFSI pour accélérer le processus.

Pour le problème lié au CROUS, il est surpris car les étudiant.es des IFSI font partie des IFSI. L'inscription en IFSI doit suffire pour obtenir le repas à 1€. C'est un problème lié à la carte étudiante, il y a effectivement du retard. Il y a 2 inscriptions parallèles, d'où la complexité.

Clara Bardol évoque encore d'autres difficultés techniques.

[Nous renvoyons au CR officiel pour plus de détails.]

Enjeux Stratégiques

3. Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance avec l'Etat (information et échanges) (Camille Diou)

L'UL a intégré la seconde vague de passage au COMP.

Les 5 premiers objectifs sont imposés par le ministère, le 6ème relève du choix de l'Etablissement.

Objectif 1 : renforcer le pilotage de l'offre de formation pour améliorer la réussite des étudiant.es et leur insertion professionnelle. → volonté marquée d'engager les universités vers la formation professionnelle « avant tout » / réponse de l'UL : phase de diagnostic sur les emplois, compétences, formations, en particulier professionnalisante + transformation de l'offre de formation (métiers en tension : CPU grandes transitions, parcours professorat des écoles, LAS ; transformation des pédagogies avec pédagogie numérique et active ; développement de l'offre de formation pro ; universitarisation de l'IFSI de Thionville)

Objectif 2 : développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international / Réponse UL : accompagner la communauté des EC vers l'ouverture à la science (revues modèle Diamant, financement pendant 2 ans de 2 postes éditeurs,...) ; accompagner dans la démarche de maturation (MARCHE+)

Objectif 3 : la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable (TEDS) dans l'ensemble de ses dimensions. / réponse UL : impulser et accompagner le changement vers plus d'éco-responsabilité ; engager la transformation vers des éco-campus (bâtiments, biodiversité avec îlots de fraîcheur, ombrières photovoltaïque etc.)

Objectif bien être et réussite étudiante = Objectif 4 : égalité, diversité, inclusion / réponse UL : déploiement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (recrutements, plateforme de saisine unique, campagnes de comm sur le nouveau dispositif de signalement « caravane EDI ») ; expérimentation d'un dispositif spécifique d'accompagnement d'étudiants porteurs d'autisme.

Objectif 5 : améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement / réponse UL : créer une nouvelle motivation, prise d'initiative et qualité du service rendu. Réduire les RPS. Equipe de soutien aux managers (accompagnements collectifs et individuels...); dispose d'un SPSI sur le temps long et massifier les opérations de rénovation énergétique en recourant à des montages financiers innovants.

Objectif 6 : stratégie territoriale (objectif spécifique UL) : donner une autre facette de l'excellence ; attractivité ; accès des jeunes lorrain.es à l'enseignement supérieur.

Hélène Boulanger précise qu'un nouvel indicateur d'insertion (inersup) va être développé pour mesurer l'insertion ; indicateur qui ne prend pas en compte les étudiant.es travaillant à l'étranger ou en création d'entreprise.

Nous observons que nous entrons dans un nouveau monde, avec des responsabilités lourdes, autrefois assumées par l'Etat qui retombent sur l'université.

Nous devons assurer, avec les collectivités locales, l'équité d'accès à une formation conforme aux vœux des étudiants et de qualité, alors que l'État concentre beaucoup d'énergie à la publicisation des formations privées. En cela, le choix du 6^{ème} point semble assez logique, particulièrement compte tenu de la grandeur particulière de l'aire géographique que draine naturellement l'université de Lorraine. Nous devons également être capables d'utiliser cette aire pour participer à l'effort public dans le travail sur la biodiversité.

Hélène Boulanger : on a déjà supprimé des produits phytosanitaires, contribué au développement depuis plusieurs années...

Guillain Mauviel: dans le cadre du COMPA, on demande un chargé de développement éco-campus. Un DU biodiversité va se créer.

Camille Diou précise le calendrier du COMP : le rectorat sera rencontré fin novembre ; ministère courant janvier, signature courant mai.

4. Politique RSE - Guide sur l'écriture égalitaire (information et échanges) Vie Institutionnelle (Pascal Tisserant)

Hélène Boulanger : « Je vous présente quelque chose qui ne va pas alourdir la charge mentale mais la soulager. La question de l'écriture égalitaire fait l'objet de nombreux débats... parfois, on ne sait pas comment s'en saisir. Les collègues qui ont travaillé à ce guide visent à nous simplifier la vie. »

Il s'agit de quelque chose d'incitatif, pas normatif.

Nous intervenons pour regretter les exploitations politiciennes qui ont été faites dans un passé récent des débats sur l'évolution de la langue. Le but de ces modifications de langage est d'agir pour l'Égalité. Nous mettons en garde contre une appropriation d'un lexique inclusif qui ne serait que de façade : les réalités sont plus graves que les mots qui les expriment.

L'usage du point médian, s'il est fait avec mesure, ne doit pas poser problème.

Nous renvoyons notamment à un entretien entre Eliane Viennot et Luca Greco, professeur à l'Université de Lorraine.

<https://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/181121/en-finir-avec-l-ecriture-exclusive>

Hélène Boulanger note l'accueil très positif que ce guide a, selon elle, reçu.

Catherine Raban signale que sur les cartes professionnelles, on a encore une femme qui mange et un homme avec un ordinateur : cela doit changer aussi.

5. Statuts du Laboratoire Matériaux Optiques, Photoniques et Systèmes (LMOPS)

→Vote à l'unanimité

6. Décharges annuelles des membres des sections disciplinaires

Décision transitoire en attendant le temps de la discussion concernant la charte de l'élu.e

→Vote avec 3 abstentions.

7. Suppression de l'UR 2L2S et création de l'UR laboratoire de sociologie des Territoires, du Travail, des Âges et de la Santé (TETRAS) et création de l'UR Centre de Recherche Expertises Arts et Transitions (CREAT)

→Vote avec 1 abstention

8. Règlement de l'assemblée constituante de l'UR TETRAS

9. Règlement de l'assemblée constituante de l'UR CREAT

→Votes à l'unanimité

Vie Universitaire

10. Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : programmation 2024 (Pierre Degott)

→Vote à l'unanimité

11. État de situation et d'évolution des saisines du Comité d'Aide Sociale Étudiante (CASE) et de l'action sociale des personnels à la rentrée 2023 (information et échanges) (Pierre Degott)

Ce comité est sous l'égide du VP CVU. Il rassemble des assistantes sociales de l'université et du CROUS.
→accorde des demandes d'exonération + aides financières.

On a observé un bond des demandes en 2022-2023 pour diverses raisons (principalement aides aux frais de vie). Montant à 247 673€ en 2022-2023 (a plus que doublé avec l'année passée).

Myriam Duban amène l'information, connexe mais indépendante, concernant la saisine de l'action sociale concernant les agent.es : pas de demandes plus importantes.

Nous intervenons pour exprimer notre évidente émotion devant la précarité étudiante, et pensons également aux personnels de scolarité, qui sont souvent les premiers, les premières, à recevoir ces étudiants, ces étudiantes en difficulté. Nous interrogeons sur l'existence d'une formation, qui aiderait ces personnels à supporter une réalité à laquelle leur fonction ne les prépare pas.

Hélène Boulanger approuve : les métiers des services scolarité sont très techniques et peu valorisés, mais ils sont centraux. Un accompagnement est à trouver.

Ressources Humaines

12. Revalorisation du régime indemnitaire de certains personnels BIATSS (Myriam et Isabelle)

Rappel du contexte : revalorisations progressives, plus rapides et plus favorables pour les cops et les grades dont les rémunérations sont les plus faibles (ITA, ITRF, filières de bibliothèques).

revalorisation des personnels de catégorie B → minimas déjà atteints à l'UL. Proposition de revalorisation des ITRF (TECH, ASI et IGE) et AENES (SAENES) pour tendre vers les valeurs de référence 2027 dès décembre 2023.

→Vote à l'unanimité

13. Révision des lignes directrices de gestion des promotions et des valorisations des parcours professionnels des personnels BIATSS (information et échanges) (Myriam et Isabelle)

Pour les personnels contractuels, cela sera travaillé ultérieurement.

Intention de créer un webinaire pour présenter la modification des LDG et être plus transparent avec les personnels et structures.

Formation & Insertion Professionnelle

14. Elargissement des conditions d'exonération des Droits d'Inscription des Etudiants Extra-Communautaires – Rentrée 2024 (Nicolas Oget)

Nicolas Oget fait état du travail des 2 GT DIEEC les 6 et 28 septembre. Il rappelle le bilan de la situation actuelle, les types d'exonérations, la limite des 10% d'étudiants et d'étudiantes exonérées (une fois retiré le nombre de boursiers) ; l'enquête flash sur utilisation des ressources DIEEC, pour conclure à une proposition d'élargissement.

Focus sur les effectifs : sur 124 000 L et M 70% peuvent être exonérables des DIEEC 21-22. Sur 96 000 du champ DIEEC exonérables en 21-22 : 6% au tarif plein ; 77% exo partielle / 17% exo totale

UL 2022-2023 : 68% exonérables , 21% au tarif plein...

Les exonérations sont décidées par la présidente après avis du conseil des universités.

Exonération complète des pays francophones, des pays les plus pauvres ou néo-entrant.es s'il y a convention (IUT par exemple)

Possibilités d'exonérations : 2023 : 54000 inscriptions, 18 000 boursiers ; base calcul 36 000 ; exonérations potentielles 10% 3600.

Dispositions complémentaires : exonérations pour l'entrée en CPGE + tout.e étudiant.e qui s'inscrit à l'UL pour sa première inscription et pas pour les suivantes. →cela augmente de 700 exonérations supplémentaires. Va au-delà des 10%.

Ce système évite le système de bourses au mérite envisagé par certaines composantes.

Nous rappelons que cette réforme de la tarification, imposée par le gouvernement, est une vraie rupture avec la tradition universelle d'accueil de notre pays. C'est pour nous révoltant et insupportable. Se pose la question des moyens d'action de notre Université, à laquelle cette question donne beaucoup de travail (GT etc.).

Les statistiques nationales tendent à prouver que notre analyse est globalement celle de la communauté universitaire. Plus de la moitié des universités exonèrent la totalité des étudiant.es, sans être nécessairement en position de défiance par rapport à la loi, car elles n'ont pas beaucoup d'étudiants étrangers. Cela semble montrer un besoin de coordination des universités et d'une action collégiale des universités. Nous suggérons que la présidente agisse au sein de France Université, qu'elle nous a précédemment indiqué comme un cadre privilégié pour l'expression de ses doléances.

Hélène Boulanger répond qu'elle ne partage pas totalement notre analyse, qu'il faut tenir compte de la diversité de l'ESR dans le monde, et que la quasi-gratuité du système français n'est pas toujours bien comprise. Il faut mettre la priorité sur la francophonie et les pays les plus pauvres. Ne pas dépasser les 10% pour ne pas attaquer le fond d'aide sociale pour les exonérations. Les points d'attention pour France Université sont nombreux en ce moment, et les universités ceux qui mettent en place les DIEEC sont celles qui atteignent les 10%.

Nicolas Oget mentionne Strasbourg qui a arrêté d'exonérer tout le monde, et Paris Saclay, qui exonère tout le monde.

→Vote avec 2 abstentions (ESPOIR)

15. Unités d'Enseignement (UE) libres 2023-2024

Dernière année de mise en œuvre des UE libres

30 UE à Metz + 38 à Nancy (7 collègiums + SUAPS + ORION)

→Vote à l'unanimité

16. Mise en œuvre de l'offre de formation 2024 : liste des mentions de formations demandées à l'accréditation – modifications

Etat d'avancement des parcours de personnalisation

Présentation du module SENSE

Liste des formations demandées à l'accréditation – modification

→Vote à l'unanimité

17. Demande d'ouverture de formations en apprentissage – complément RETIRÉ

Recherche & Valorisation

18. Bilan de l'évaluation des projets des unités de recherche du contrat quinquennal 2024-2028 – 3ème volet (Alain)

Après des réponses de ces deux unités à des questions des rapporteurs du CS, le CS propose une validation du LCOMS et du LCPT avec des points d'attention.

LCOMS (pôle AM21) : avis favorable sur le projet et la poursuite de l'unité pour le CQ 2024-2028 avec point d'étape à mi-parcours. Un suivi de la Présidence relatif aux étapes institutionnelles sera mis en place et une rencontre avec le conseil de l'unité sera programmé.

LPCT (pôle CPM): avis favorable sur le projet et la poursuite de l'unité pour le CQ 2024-2028.

Pour le LPCT, le laboratoire est d'accord.

Nous rendons compte du fait que les membres du conseil ont été interpellés par le directeur du LCOMS car le point à mi-parcours a été mal pris. Nous nous interrogeons sur la finalité de ce point d'étape à mi-parcours. Les points d'attention soulevés par les rapporteurs étaient démocratiques et organisationnels. Les questions étaient légitimes : si les réponses sont satisfaisantes, l'évaluation à mi-parcours n'a pas d'objet ; sinon il faut surseoir à la validation.

Hélène Boulanger s'insurge contre l'accusation de partialité qu'elle a lue dans cette interpellation, alors que les règles de déport sont respectées. Par ailleurs, l'établissement a vocation à s'intéresser à l'aspect gouvernance et à l'aspect scientifique. Le directeur ne sera pas là au début de l'accréditation donc il est important de veiller au bon fonctionnement car cela a un caractère très anormal.

Marc Sciamana rappelle le rôle essentiel d'une direction de laboratoire. En réalité, pour lui, une évaluation à mi-parcours devrait être la norme.

Hélène Boulanger estime finalement que la proposition faite est mesurée, pointant une anomalie.

Jean-Marc Martrette demande qu'on sépare les deux votes.

→Vote concernant le LCOMS (vote sur le bilan+ suivi à mi-parcours) : 3 CONTRE, 3 abstentions (dont ESPOIR)

→Vote sur LPCT à l'unanimité

19. Modèle-type de la convention de séjour de recherche

→Vote à l'unanimité

Affaires Financières

20. Désignation de Mme Valérie RIOU, associée du Cabinet MAZARS, comme nouvelle Commissaire aux Comptes suppléante – en remplacement de Mme Monique THIBAUT

21. Mise à jour de la politique déplacement/voyage de l'Établissement (à la suite de la revalorisation des frais occasionnés par les déplacements professionnels des personnels civils de l'Etat)

22. Admissions en non-valeur d'un montant supérieur à 10 000 €

→Votes à l'unanimité

Patrimoine immobilier

23. Convention-type annuelle de mise à disposition de locaux

→Vote à l'unanimité